



LA CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ

[Validité 15 ans pour les majeurs, 10 ans pour les mineurs]

La demande est à déposer dans l'une des mairies équipées d'une station d'enregistrement.
Le retrait de la carte d'identité devra se faire obligatoirement au lieu de dépôt de la demande.

A Vertou 2 stations sont à votre disposition :

HÔTEL DE VILLE

Service Relations aux habitants
Place St Martin
Tél : 02.40.34.43.00
relations-aux-habitants@mairie-vertou.fr
Lundi : 13h30- 17h30
Mardi à jeudi : 8h-12h / 13h30-17h30
Vendredi : 8h-12h / 13h30-16h30
Samedi : 9h - 11h45

MAIRIE-ANNEXE de VERTOU-BEAUTOUR

Place de la Poste
Tél : 02.40.97.67.13
mairie.annexe.beautour@mairie-vertou.fr
Lundi : 13h30-17h00
Mardi à jeudi : 8h30-12h / 13h30-17h00
Vendredi : 8h30-12h / 13h30-16h

Prise de rendez-vous obligatoire pour le dépôt de la demande

Prévoir ½ heure par demande

La pré-demande en ligne est recommandée

La présence du demandeur majeur est obligatoire au dépôt de la demande et au retrait.

La présence du demandeur mineur de 12 à 18 ans est obligatoire au dépôt de la demande, en présence de son représentant légal.

La présence du demandeur de moins de 12 ans est obligatoire au dépôt en présence de son représentant légal.

Le retrait doit se faire dans un délai de 3 mois à compter de sa réception en mairie. Passé ce délai, la carte nationale d'identité sera détruite.

Le formulaire de demande est à retirer en Mairie ou pré-demande à remplir et à imprimer sur le site internet : <https://ants.gouv.fr> (ne pas signer, ni coller de photo)

Pièces à fournir dans tous les cas :

- **1 photographie d'identité** de face, tête nue, sans lunettes récente **(moins de trois mois)**, sur fond contrasté. Format 35x45mm. (réalisée par un photographe professionnel ou une cabine automatique agréée)
- **Justificatif de domicile ou de résidence récent (au nom du demandeur) :**
 - **avis d'imposition, taxe habitation, taxe foncière**, quittance de loyer non manuscrite, facture d'électricité (pas d'attestation titulaire de contrat, ni souscription, ni résiliation), de gaz, d'eau ou de téléphone, attestation d'assurance logement
 - Ou attestation d'hébergement accompagnée d'un justificatif d'identité et de domicile au nom de l'hébergeant
 - Si la personne mineure réside en alternance, joindre un justificatif de domicile au nom de chacun des parents
- **Etat civil des parents (nom, prénom, date et lieu de naissance)**

Pièces à fournir pour une 1^{ère} demande

- un passeport en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans
- OU un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois

Pièces à fournir pour un renouvellement

- une Carte Nationale d'Identité en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans

Pièces à fournir en cas de perte ou de vol

- si la carte nationale d'identité perdue ou volée était sécurisée, en cours de validité ou périmé depuis moins de 5 ans :
 - la déclaration de perte (à faire sur place) ou de vol (à faire à la gendarmerie) + pièce avec photo + Timbre fiscal de 25 euros.
- si la carte nationale d'identité perdue ou volée était sécurisée mais périmé depuis plus de 5 ans, ou non sécurisée :
 - un passeport cours de validité ou périmée depuis moins de 5 ans + la déclaration de perte ou de vol
 - OU un extrait d'acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois + la déclaration de perte ou de vol

+ **Pour les mineurs, un justificatif de l'exercice de l'autorité parentale :**

- CNIS du parent présent
- en cas de divorce ou séparation, le jugement mentionnant les conditions de l'exercice de l'autorité parentale

+ **En cas de tutelle :** la délibération du conseil de famille ou décision de justice désignant le tuteur.

+ **pour les femmes divorcées portant le nom de l'ex-époux :** le jugement ou l'autorisation de l'ex-époux les y autorisant

+ **pour les femmes veuves :** l'acte de décès ou le livret de famille avec mention du décès du conjoint